

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ
INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE
au 1^{er} janvier 2024**

**I. Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ;
Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur, plan local d'urbanisme ;
document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale**

I-1. Définition conjointe et mise en œuvre de la politique du Pays Vallée de la Dore

I-2. Définition et mise en œuvre de la politique forestière dont :

- Schéma de desserte forestier ;
 - Coordination et mise en œuvre locale des politiques et des stratégies forestières (Plan de développement de massif, Charte forestière, Plans locaux d'aménagement forestier) ;
 - Mise en œuvre et animation des dispositifs de reconquête paysagère (Elimination de boisements gênants) ;
- Valorisation économique des produits de la filière.

I-3. Agriculture : définition et mise en œuvre de politiques de développement agricole dont :

- Actions de restructuration foncière ayant pour but l'amélioration du parcellaire des exploitations et l'installation de nouveaux agriculteurs,
- Politique d'installation et de transmission des exploitations agricoles (accueil et suivi des porteurs de projets et des cédants, mise en place de stratégies...)
- Actions en faveur de l'alimentation locale (favoriser le lien entre producteurs et consommateurs, valoriser les produits locaux et les circuits courts, actions auprès de la restauration collective...)
- Soutien au développement agricole à travers des démarches collectives (main d'œuvre, mise en place et gestion d'outils intercommunaux collectifs, développement de démarches de qualité etc.)
- Valorisation et communication sur le métier et les emplois agricoles,

Ces actions pourront être développées et mises en œuvre à travers des partenariats avec les structures ou collectivités compétentes telles que la Région, le Département, le Parc Naturel Régional, la Chambre d'agriculture etc.

II. Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, promotion du tourisme dont la création d'office du tourisme ;

II-1. Soutien aux activités commerciales et artisanales et la politique locale du commerce :

II-1-1. Aides pour le maintien ou la création d'un service nécessaire à la satisfaction des besoins de la population en milieu rural quand l'initiative privée est défaillante ou insuffisante ou dans une commune comprenant des quartiers prioritaires de la politique de la ville (article L2251-3 du CGCT) et notamment :

- Les stations-services de Marat et Saint-Anthème
- Le soutien à la création de multiples ruraux,

- Gestion et développement des multiples ruraux existants : Multiple rural de Beurrières, Multiple rural du Brugeron, Multiple rural de La Forie, Multiple rural de Bertignat, Multiple rural de Saillant.

II-1-2. Soutien aux associations de commerçants, partenaires du développement économique

II-2. Aides économiques

II-2.1. A la création ou à l'extension d'activités économiques et en faveur des entreprises en difficulté relevant de l'article L1511-2 du CGCT

II-2-2. Aides à l'immobilier d'entreprise relevant de l'article L1511-3 du CGCT

II-2-3. Aides économiques en faveur d'organismes qui participent à la création ou à la reprise d'entreprises relevant de l'article L1511-7 du CGCT

COMPETENCES OPTIONNELLES

A-Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

A-1. Définition des zones de développement d'énergies renouvelables.

A-2. Adhésion à toutes structures pour développer et exploiter des unités de production d'électricité.

A-3. Développer et valoriser le bois énergie.

A-4. Création, entretien et exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables dans le cadre du programme Territoire à énergie positive pour une croissance verte ou tout autre programme assimilé.

A.5 Actions en faveur de la préservation et de la gestion des milieux aquatiques :

- l'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin, ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique (et notamment l'animation des contrats territoriaux Dore, Dore amont, Dore moyenne, Ance du Nord amont et Eau mère et ruisseau des parcelles) ;
- la mise en œuvre ou la participation à des actions visant la gestion qualitative ou quantitative de la ressource en eau ;
- la mise en œuvre ou la participation à des actions de protection de l'environnement (amélioration de la connaissance sur la biodiversité ; valorisation des espèces, ...) ;
- la mise en œuvre ou la participation à des actions d'animation foncière en vue de la préservation de la dynamique fluviale.

A-6 Actions en faveur de la préservation d'espaces naturels

- Gestion du *Site « le Sapin » (St Sauveur la Sagne)*
- Actions d'entretien et de valorisation de vergers conservatoires.

B-Politique du logement et du cadre de vie

B-1. Programme d'intérêt général « politique d'aide à la rénovation de l'habitat et du cadre de vie, dans le cadre des dispositifs Programme d'Intérêt Général (PIG) et Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat- Rénovation Urbaine (OPAH-RU). »

B-2. Programme Local de l'Habitat**B-3. Gestion du parc de logements intercommunaux existant :**

- 25 rue du Château, 1 logement, 63600 Ambert
- La Gare, 3 logements, avenue de la gare 63220 Arlanc
- Maison bleue, 2 logements, Le Bourg 63220 Beurrières
- Ancien presbytère, 2 logements, Le bourg 63490 Brousse
- Bâtiment boulangerie, 3 logements, Le Bourg 63880 Le Brugeron
- 1 logement, Le Bourg 63520 Ceilloux
- 3 logements, Le Bourg 63980 Chambon sur Dolore
- 2 logements, 63220 Chaumont le Bourg
- 1 logement, Le Bourg 63520 Domaize
- Ancienne ferme, 3 logements, Terrolles 63520 Domaize
- 4 logements, Le Bourg 63220 Dore l'Église
- Les Mèlèzes, 8 logements, 60 impasse Les Mèlèzes 63990 Job
- Immeuble Gouze, 4 logements, Le Bourg 63480 Marat
- Résidence St Joseph, 10 logements, rue des écoles 63940 Marsac en Livradois
- 3 logements, Le Bourg 63220 Mayres
- Unité de vie, 2 logements, avenue Maréchal Delattre De Tassigny 63880 Olliergues
- Ancienne ferme, 4 logements, Le Bourg 63880 St Gervais sous Meymont
- Immeuble Remuzon, 6 logements, Le Bourg 63480 Vertolaye
- 2 logements, avenue Rhin et Danube, 63880 Olliergues

B-4. Etude de faisabilité pour la création de logements adaptés pour les personnes âgées.

B-5. Création du lotissement du pré Monsieur, route de Beurrières à Arlanc jusqu'au 31/12/2020.

B-6. Création de nouveaux logements intercommunaux dans le cadre du projet Olliergues 2030

C-Création, aménagement et entretien de la voirie**C.1-Création et gestion de la voirie forestière selon le listing suivant :**

N°	Nom de la voirie	Communes	Etat	Longueur en ml
1	Bois de Guérine	Aix la Fayette/Fournols	Réalisée	3 570
2	Voirie de la Motterie-Vivic	Arlanc/Medeyrolles	Réalisée	3 310
3	Voirie du Siège de la Reine au Puy de Loir	Baffie/Eglisolles	Réalisée	2 770

AR Prefecture

063-200070761-20230928-2023_28_09_02-DE
Reçu le 10/10/2023

4	Tirevache	Chambon sur Dolore/Le Monestier/Champétières	Réalisée	3 190
5	Voirie de Bois Rond	Chaumont le Bourg/Beurrières/Saint Just	Réalisée	5 830
6	Voirie des Bois Noirs au Col de Toutée	Cunlhat/Auzelles/Saint Amant Roche Savine	Réalisée	1 130
7	Voirie de Boscène	Cunlhat/Ceilloux	Réalisée	900
8	Voirie de Toutée à la cabane du Cantonnier	Cunlhat/La Chapelle Agnon/Saint Amant Roche Savine	Réalisée	2 370
9	Voirie de Chard-Aubapeyre	Doranges/Saint Alyre d'Arlanc	Réalisée	1 320
10	Voirie de Fersanges-Chomely	Doranges/Saint Alyre-d'Arlanc	Réalisée	1 730
11	Voirie du massif de l'Ormet	Doranges/Saint Alyre d'Arlanc	Réalisée	2 580
12	Voirie de la Haute Dore	Dore l'Eglise/Mayres	Réalisée	3 750
13	Bois de Roure	Echandelys/Condat les Montboissier	Réalisée	2 730
14	Bois de Mauchet-La Voie Romaine	Echandelys/Saint Eloy la Glacière	Réalisée	2 860
15	Voirie du Col de Cheminrand au col des Dansadou	Eglisolles/Medeyrolles/Saint Just/Sauvessanges/Viverols	Réalisée	4 180
16	Les Bois Noirs	Fournols/Le Monestier	Réalisée	4 410
17	L'Ossedat en direction du Grand Bost	Grandval/Bertignat	Réalisée	900
18	Voirie de Jameton	La Chaulme/Saillant/Usson en Forez/Estivareilles/La Chapelle en Lafaye	Réalisée	4 070
19	Voirie du Bois de Malveille	La Chaulme/Saint Clément de Valorgue/Saint Romain	Réalisée	2 810
20	Le Chalard-Le Bougeix	Le Brugeron	Réalisée	3 490
21	Voirie du Temple-Tonvic	Saint Just/Chaumont le Bourg	Réalisée	4 900
22	Voirie des Buges	Medeyrolles/Sauvessanges	Réalisée	1 870
23	Voirie des Limites	Saint Anthème/Gumieres/Chazelles sur Lavieu/Verrières en Forez/Bard/Lérigneux	Réalisée	4 740
24	Voirie de Ferré	Saint Clément de Valorgue/Saint Anthème	Réalisée	3 560
25	Croix des Igonins-Croix du Poux-Bauchaud	Saint Pierre la Bourlhonne/Marat	Réalisée	1 340
26	De Fournier à L'Ossedat	Saint Amant Roche Savine/Grandval	Réalisée	2 070
27	La Croix Chenue-Les Salles	Saint Amant Roche Savine/Saint Eloy la Glacière	Réalisée	1 670
28	De Lostrévy à la Guelle	Saint Bonnet le Bourg/Doranges	Réalisée	1 310
29	Levades-Chavel	Saint Bonnet le Chastel/Chambon sur Dolore	Réalisée	620
30	Vessières à Rousson- Bois de Coisse	Saint Bonnet le Chastel/Chambon sur Dolore	Réalisée	5 860
31	Best à la Baraque	Novacelles/Saint Bonnet le Chastel	Réalisée	2 970

AR Prefecture063-200070761-20230928-2023_28_09_02-DE
Reçu le 10/10/2023

32	Maliscot-Charpolles-Feneyrolles	Saint Bonnet le Chastel/Saint Bonnet le Bourg/Novacelles	Réalisée	3 710
33	Blanchard-Croix des Chaux-Lostrévy-Mandel	Saint Germain l'Herm/Fayet Ronaye/Saint Bonnet le Bourg	Réalisée	5 730
34	Pierre Brune	Vertolaye/Job	Réalisée	2 660
35	Champ Colomb-Le Crouhet-Chez le Prêtre-La Grange Neuve	Le Brugeron/Saint Pierre la Bourlhonne	Réalisée	3 100
36	Le Revers-La Batadie-J Rodde-Les 2 Boules-Ferouillat	Le Brugeron/Saint Pierre la Bourlhonne	Réalisée	8 780
37	La Cartalière-Le Fau-La Vie de Bridat	Marat/Saint Pierre la Bourlhonne	Réalisée	950
38	La Croix des Plats-Les Ballays	Grandrif/Saint Martin des Olmes	Réalisée	1 730
39	Massif de Combe Neyre	Fayet Ronaye/Saint Germain l'Herm/Sainte Catherine/Peslières	En cours de réalisation	1 330
40	Voirie de la scierie de Pégoire-Charraud	Saint Bonne le Chastel/Chambon sur Dolore/Saint Germain l'Herm	En cours de réalisation	2 360
41	Voirie de Montpeloux-Chenereilles	Saillant/La Chaulme/saint Romain	En projet	4 290
			Total en ml	123 450

C-2. Création et gestion de la voirie touristique suivante :

- Voirie des Supeyres ;

D-Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire**D-1. Les équipements sportifs d'intérêt communautaire :**

Equipements qui ont un caractère structurant et unique à l'échelle des 58 communes arrêtés selon la liste suivante :

- Piscine d'Ambert

D.2. Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels d'intérêt communautaire suivants :

- Théâtre du Volcan de Montpeloux (Saillant)
- Gare de l'Utopie (Vertolaye)
- Manufacture d'images (Ambert)
- Espace culturel de la gare d'Arlanc
- Médiathèques têtes de réseau : Ambert, Cunlhat, Arlanc, Vertolaye, St Germain l'Herm et Eglisolles.

E-Action sociale d'intérêt communautaire

E.1- Conformément à l'article L 5216 du CGCT ; ALF confie au CIAS la gestion des dispositifs d'aides facultatives : aides financières d'urgence, stock de denrées alimentaires, élection de domicile, le logement pour les personnes sans domicile fixe d'Ambert, l'hébergement temporaire pour famille en difficulté à Ambert et les hébergements d'urgence pour les victimes de violence conjugales.

E.2- Soutien à l'insertion notamment par le recours aux ateliers et chantiers d'insertion

E.3- Bien vieillir :

E.3.1. Gestion du service de portage de repas, en liaison froide sur l'ensemble d'ALF.

E.3.2. Etude sur les besoins des personnes âgées.

E.4- Soutien aux structures œuvrant localement dans l'assistance et l'éducation alimentaire.

E.5- Soutien aux structures dont l'action sociale relève des compétences et politiques intercommunales.

E.6- Aide à la mobilité par la proposition d'une offre de transport à la demande.

E.7- Lutte contre l'isolement notamment par la gestion du dispositif « bus des montagnes ».

E.8- EHPAD d'Olliergues : en application des articles L. 312-1 et L. 315-7 du code de l'action sociale et des familles, la gestion de cet établissement est transférée au CIAS à compter du 1^{er} janvier 2019

F- MSAP

Au-delà des missions définies par la loi sur les MSAP au titre de l'article 27-2 de la loi 2000-321 :

« Dans le cadre des maisons de services au public, en cas d'inadaptation de l'offre privée, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre peuvent, dans leur domaine de compétence, définir des obligations de service public destinées à assurer la présence effective de certains services sur leur territoire »,

la communauté de communes peut assurer un maillage territorial de ses services.

Les Maisons de Services sur les communes de Viverols ; Olliergues, St Germain l'Herm, Cunlhat, Arlanc, Saint Anthème sont d'intérêt communautaire.

Dans le cadre de ses MSAP, les missions suivantes sont d'intérêt communautaire :

- Missions d'accueil et d'informations des habitants et visiteurs ;
- Développement du télétravail et de télécentres ;
- Missions d'accueil des associations ;
- Antenne locale d'ALF : Présences ponctuelles des services ALF ;
- Mission d'accueil de nouveaux habitants : Observatoire local de l'habitat – gestion du parcours d'installation ;
- Missions d'accompagnement des porteurs de projets ;

AR Prefecture

063-200070761-20230928-2023_28_09_02-DE
Reçu le 10/10/2023

- Mission de recensement et de diffusions locales d'offres de reprises de commerces et d'artisanat ;
- Mission de développement durable : Permanences des partenaires ALF ;
- Mission d'accompagnement social : permanences sociales ;
- Médiation numérique ;
- Mission de formation et d'accompagnement.